

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 37

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-15 :

Lancement d'un accord cadre en vue de la réalisation des travaux de viabilisation sur les zones d'aménagement et d'activités de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Alain CHAPELAIN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL actant celui-ci comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée "Plateau de Frescaty",
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT la vétusté ou l'inadaptabilité des réseaux existants,
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de continuer dès 2017 les aménagements, notamment au niveau de la ZAC du Domaine de Frescaty,
CONSIDERANT la nécessité à cet effet de viabiliser le Plateau de Frescaty,
CONSIDERANT les nouveaux besoins liés au transfert des zones d'activités à Metz Métropole,
CONSIDERANT l'avancée de la consommation de l'enveloppe du marché de viabilisation validé par délibération du Bureau en date du 18 mai 2015,

DECIDE de lancer le marché de travaux, sous la forme d'un accord-cadre d'une durée de 3 ans, détaillé comme suit :

2 lots :

Lot 1 – Eau et assainissement

Lot 2 – Réseaux secs et éclairage public

3 attributaires par lot selon la répartition suivante pour la partie à bons de commande de l'accord-cadre :

Titulaire n° 1 : 50% des montants minimum et maximum de la partie à bons de commande de l'accord-cadre

Titulaire n° 2 : 30% des montants minimum et maximum de la partie à bons de commande de l'accord-cadre

Titulaire n° 3 : 20% des montants minimum et maximum de la partie à bons de commande de l'accord-cadre

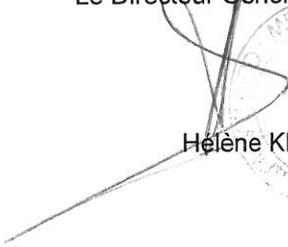
Un montant minimum et maximum par lot :

Montant minimum de la partie à bons de commande : - lot 1 : 400 000€ HT - lot 2 : 400 000€ HT TOTAL : 800 000€ HT	Montant maximum de la partie à bons de commande : - lot 1 : 5 000 000€ HT - lot 2 : 5 000 000€ HT TOTAL : 10 000 000€ HT
Montant maximum de l'accord-cadre : - lot 1 : 7 000 000€ HT - lot 2 : 7 000 000€ HT TOTAL : 14 000 000€ HT	

AUTORISE Monsieur le Président à engager les travaux y afférents sous réserve du vote de crédits dans le cadre du budget annexe « Zones en régie » 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les attributaires choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Avenant 7 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite passée entre MM et la SAEML TAMM. <i>Annexe</i> : Avenant 7 et ses 3 annexes.	1	
Point 10 – Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER Lorrain et le réseau de transport urbain de l'agglomération de MM – Le Met'. <i>Annexe</i> : Convention et ses 2 annexes.	1	
Point 11 – Avenant 2 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine. <i>Annexe</i> : Avenant 2.	1	
Point 12 – Adhésion de MM au CERECO. <i>Annexe</i> : Statuts modifiés.	1	
Point 13.1 - Plateau de Frescaty : acquisition du terrain de l'ex-Résidence du Général par MM auprès de l'EPFL. <i>Annexe</i> : Plan.	1	
Point 13.2 - Plateau de Frescaty : projet de cession du terrain de l'ex-Résidence du Général à la SCI CAPREZ et motivation du prix de cession. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 14 – Plateau de Frescaty – Travaux de réhabilitation des réseaux du secteur Saint-Privat : convention de raccordement électrique.	1	
Point 15 – Lancement d'un accord cadre en vue de la réalisation des travaux de viabilisation sur les zones d'aménagement et d'activités de MM.	1	
Point 16 – Attribution de subventions "Enseignement supérieur". <i>Annexe</i> : Tableaux.	1	
Point 17 – Soutien financier à la Fondation SUPELEC pour la création d'une Chaire de photonique. <i>Annexe</i> : Convention.	3	
Point 17 – Soutien financier à la Fondation SUPELEC pour la création d'une Chaire de photonique. <i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 17 – Soutien financier à la Fondation SUPELEC pour la création d'une Chaire de photonique. <i>Annexe</i> : Convention.	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL